



**Communiqué de presse**

**vendredi 7 février 2025**

Thierry OZENNE, président de la communauté de communes Seulles Terre et Mer, et Alain SCRIBE, maire d'Asnelles, souhaitent apporter un complément d'information, après la lecture de l'article intitulé « Les Sablés d'Asnelles vont s'installer près de Bayeux » et publié dans l'édition *Ouest-France* Bayeux en date du vendredi 7 février 2025.

En faveur d'une information claire et objective, Monsieur OZENNE et Monsieur SCRIBE ont décidé de partager la chronologie des faits, vécue par la communauté de communes Seulles Terre et Mer, au travail sur ce dossier depuis trois mois, au titre de la compétence communautaire Développement Économique.

En novembre 2024, la fabrique artisanale des Sablés d'Asnelles a annoncé son projet d'extension à la communauté de communes. Attachée à ce fleuron gastronomique qui participe à l'identité du territoire, l'intercommunalité Seulles Terre et Mer, en entente avec la commune d'Asnelles, a mis tout en œuvre pour répondre aux attentes de la biscuiterie, dont l'ancrage asnellois remonte à 1904.

Des réunions de travail, dont l'une associait (le 22-01-2025) Adrien ALLARD, le sous-préfet de Bayeux, ont permis à Jean-François OTTER, directeur général des Sablés d'Asnelles, d'affiner son projet entrepreneurial. À l'unanimité des interlocuteurs, la réflexion s'est appuyée sur un principe simple, à savoir que, par définition et par respect d'une tradition ancestrale, les Sablés d'Asnelles ne pouvaient être fabriqués ailleurs qu'à... Asnelles !

La communauté de communes, en cours d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), a modifié les perspectives foncières dessinées sur Asnelles, afin de livrer une parcelle sur mesure (4 000 m<sup>2</sup>) à la biscuiterie. Le PLUi a inscrit le projet d'extension des Sablés d'Asnelles dans la zone d'activité où figure déjà le supermarché du village. Subordonnée à l'entrée en vigueur du PLUi, la future construction aurait pu sortir de terre dans le courant de l'année 2026, délai estimé trop long par les propriétaires des Sablés d'Asnelles.

À ce jour, Seulles Terre et Mer et la commune d'Asnelles ne peuvent que déplorer, avec un sentiment de tristesse, la volonté affichée par une entreprise locale de rejoindre un autre territoire. Investis personnellement, depuis les premiers échanges, dans le dossier, Monsieur OZENNE et Monsieur SCRIBE, prennent acte de cette délocalisation mais assurent que la porte reste ouverte.